

SQ2 1^{ère} 3

Le roman *LR&LN* STENDHAL

Séance n°3 : (suite) Lecture linéaire de l'extrait 3, du *Rouge et le Noir* : le procès : « Voilà le dernier de mes jours qui commence [...] des bourgeois indignés... », II, XLI, pp.538-539.

Construction de l'enjeu de la lecture

Stendhal a publié *Le Rouge et le Noir* en 1830. Il a alors quarante sept ans. *Le Rouge et le Noir* est son second roman. L'intrigue de ce roman a été inspirée à Stendhal par un fait divers dont le dénouement eut pour cadre les assises de l'Isère, son département d'origine. En 1827, Berthet, fils d'un artisan et jeune séminariste a été jugé et condamné à mort pour avoir assassiné en pleine messe son ancienne maîtresse, l'épouse d'un notable qui l'avait engagé comme précepteur de ses enfants.

L'action se passe sous la Restauration, à Verrières, une petite ville du Jura. Julien Sorel a dix-neuf ans. C'est un jeune homme d'origine modeste. Il est le troisième fils d'un charpentier brutal, le vieux Sorel, scieur, qui n'a que mépris pour les choses intellectuelles et donc pour Julien, qui se révèle très tôt doué pour les études. Malmené dans sa famille, qui le tourne sans cesse en dérision ou lui fait subir des violences, il est protégé par l'abbé Chélan, qui le recommande au maire de Verrières, Monsieur de Rênal, comme précepteur de ses enfants, puis le fait entrer au séminaire.

Julien Sorel est trop sensible et trop ambitieux pour suivre la carrière familiale dans la scierie d'une petite ville de province. En secret, il rêve d'une ascension similaire à celle de Napoléon Bonaparte. Julien trouve une place de précepteur dans la maison du maire, Monsieur de Rênal, et noue une relation interdite avec son épouse.

Pour faire taire les rumeurs, Julien doit quitter son amante et sa position. Grâce à ses talents brillants au séminaire, Julien obtient une place de secrétaire à Paris auprès du marquis de la Mole.

Après des débuts maladroits, Julien réussit un peu mieux en société, et surtout auprès de la fille du marquis, Mathilde. L'amour entre les jeunes gens est un jeu d'orgueil et de mépris, et Julien finit par triompher de Mathilde, qui se retrouve enceinte. La situation semble désespérée, mais M. de la Mole, furieux, finit par obtenir pour Julien un titre de noblesse, qui lui permette de prétendre à Mathilde. Le bonheur, pour Julien, est total, mais une lettre de Mme de Rênal, qui l'accuse d'ambition, ruine tous ses espoirs. Julien tente de la tuer. Malgré les tentatives désespérées de Mathilde pour le sauver, malgré Mme de Rênal même, seulement blessée, qui veut obtenir sa grâce du jury, Julien ne demande que la mort, qu'il accueille avec courage.

Éléments de contexte

Le discours de Julien aux jurés est un moment important du procès, et du roman. Refusant de s'expliquer et de se défendre, Julien adopte en effet une **attitude tout à fait provocante**, presque suicidaire. Non content de plaider coupable, il fait disparaître toute possibilité de circonstances atténuantes et **se définit socialement comme un révolté**, un marginal déclassé à qui la société n'a pas permis de trouver sa place.

Cette analyse met en relief un phénomène **de substitution d'un crime**, le crime social à un autre crime, le crime passionnel. Si, pour Julien, le véritable crime est d'avoir attenté aux jours de M^{me}. de Rênal, son crime social, celui pour lequel il va être condamné, est **d'avoir prétendu à une situation que sa naissance ne lui accordait pas**. Le discours, construit, prononcé sur un ton assuré, n'a rien d'une improvisation.

Enjeux de l'explication

Nous verrons en quoi ce plaidoyer est un cri d'orgueil et de révolte, une protestation de classe, un réquisitoire.

Mouvements du passage

I – Introspection : lignes 1 – 5

II – Un plaidoyer qui se fait réquisitoire contre la société 6 - 20

Éléments d'explication linéaire

I – Introspection : lignes 1 – 5

- 1. Le texte commence par une réflexion de Julien rapportée au style direct « Voilà le dernier de mes jours ». Elle permet de **pénétrer dans la pensée du personnage** et souligne davantage le détachement de Julien face à la mort.
- 1. Le **présentatif** « voilà » + **l'hyperbole** « enflammé » + **le rejet en fin de phrase** de « il se leva » confèrent à la scène une forme de théâtralité.
- 2. La **conscience du devoir** est à l'origine de cette prise de parole. Le terme « devoir » montre que Julien n'agit plus pour lui puisqu'il est trop tard, mais pour tous les gens du peuple qui sont victimes de l'injustice sociale. Julien se décentre et n'est plus cet être enfermé en lui-même, obsédé par sa réussite personnelle : il s'ouvre au monde et aux autres.
- La deuxième phrase de l'extrait avec le connecteur d'opposition « mais » l.2 montre le revirement de Julien. Sa sensibilité à la compassion des uns « attendrissement » l.2 et au mépris des autres le pousse à prendre la parole.
- 4. D'ailleurs, il est **sensible aux marques d'intérêt** dont il est l'objet : il remarque les pleurs des femmes et aperçoit notamment les yeux « bien brillants » de Mme Derville, l'amie de Mme de Rênal : « Pleurerait-elle, par hasard? pensa-t-il ».
- 5. Cette deuxième intervention au **style direct** nous place au cœur des pensées de Julien (**focalisation interne**).
- **L'accusé devient accusateur** : la société est criminelle.
- L'acte de se lever « se leva » est chargé symboliquement. Julien éprouve une liberté qu'il n'avait jamais connue auparavant : pour la première fois de sa vie, **il parle sans modèles**, ne se référant ni à Napoléon ni à Rousseau. Il **improvise et est enfin lui-même**. (« J'improvisais, et pour la première fois de ma vie ! » dira d'ailleurs avec exaltation Julien à Mathilde le lendemain p.542)

II – Un plaidoyer qui se fait réquisitoire contre la société 6 - 19

- La deuxième partie de l'extrait est constituée de paroles rapportées au style direct de Julien. Le narrateur rapporte donc fidèlement et dans leur actualité, les paroles de Julien. On peut distinguer quatre moments dans ce plaidoyer :
 - l.6 à 8 : **justification de sa prise de parole** : présentation de Julien par lui-même + situation sociale + mise en évidence de deux groupes antagonistes (paysan / bourgeois)
 - l.9 à 12 : **exposé froid des faits** : affirmation du refus de l'indulgence + énoncé du crime + acceptation d'un juste châtement.
 - l.12 à 16 : **réquisitoire aux accents révolutionnaires**. Julien se fait le porte-parole, le représentant des déclassés, ambitieux nés avec le siècle.
 - l.17 à 19 : **conclusion du discours**. Le véritable crime, le coupable et les jurés : une relation fondée sur l'incompréhension.
- 7. **L'expression hyperbolique** « l'horreur du mépris » qui inaugure le plaidoyer revient sur un sentiment fort éprouvé par Julien. Le mépris a été **l'élément fondamental du caractère de Julien** : par peur d'être méprisé pour ses origines modestes, Julien a méprisé tous les êtres qu'il rencontrait. C'est **cet orgueil** qui est à l'origine de son comportement avec Mme de Rênal puis avec Mathilde de la Mole : le devoir de séduction qu'il s'imposait alors visait à échapper au sentiment d'infériorité qu'il ressentait, au ridicule qu'il croyait encourir.. Toute sa vie a été fondée sur ce malentendu et, jusqu'à sa mort, il craint de paraître lâche, d'être *faible devant la mort* (II, 34). Ainsi cette *horreur du mépris* qu'il croyait pouvoir dépasser le pousse à parler. Mais cette fois, il pense à tous les êtres qui ont été victimes de la supériorité des riches. Malgré les efforts constants de Julien pour « arriver », Julien se voit bien comme **n'appartenant pas à la bourgeoisie**. Il reste fidèle à ses attaches, son état de « paysan » et constate que son itinéraire ne l'a conduit qu'à être un révolté, à présent inclassable et en porte-à-faux.
- 8. Julien adopte une **attitude provocante** dans son énoncé et dans la tonalité qu'il adopte : La double présentation, négative (« Je n'ai point l'honneur »l.8) puis affirmative (« un paysan qui »l.8) établit par deux fois une distance entre Julien et ses interlocuteurs. (« votre classe » / « vous voyez » / « un paysan »)
- C'est là une façon de revendiquer hautement (on note **l'absence d'hésitation** et le **ton assuré**) une **condition de révolté** et de rappeler d'emblée l'inégalité des situations entre « je » et « vous ».
- 8. Le respect qu'il semblait montrer par la répétition de la formule « Messieurs » est démenti par la

- fausse humilité de l'expression « je n'ai point l'honneur d'appartenir à votre classe »
- La périphrase « un paysan (...) révolté contre la bassesse de sa fortune » l.9 souligne l'extrême difficulté qu'il a à trouver son identité sociale : il n'est plus tout à fait un paysan, il ne se sent pas bourgeois.
 - 9 . Dans le deuxième mouvement de ce plaidoyer qui se change en réquisitoire Julien insiste sur le refus de toute supplication, de toute demande d'indulgence « aucune grâce »l.10.
 - 11. Il aggrave volontairement son crime par la mise en valeur des qualités de Mme de Rênal avec l'**emploi du superlatif** « la plus digne de tous les respects »l.11.
 - 12. Il transforme aussi son crime passionnel en matricide (« avait été pour moi comme une mère »l.12).
 - Il avoue la préméditation dans une **phrase au rythme binaire** qui en montre le caractère catégorique « Mon crime est atroce et il fut prémédité »l.11-12.
 - La conclusion donnée « j'ai donc mérité la mort »est acceptée par le coupable lui-même. Il n'y a donc pas de remise en question du châtement.
 - **Cependant, s'il accepte son châtement, dans le troisième mouvement, Julien explique que ce n'est pas pour ce crime qu'il va être condamné mais pour un autre crime.**
 - Son discours prend des accents révolutionnaires, il revendique alors la fonction de porte-parole et de modèle. On note le **passage du « je » à l'expression « cette classe de jeunes gens »**. Julien se pose donc ici en *type social* et la confrontation avec le jury devient une *lutte des classes*.
 - L'expression « je vois »l.12 ne s'adresse pas seulement au jury mais aux classes sociales supérieures.
 - 15. L'opposition des catégories mises en présence se marque par l'**opposition des termes** : « classe inférieure », « opprimés », « pauvreté » s'opposent à « bonheur », « bonne éducation », « société ».
 - Le terme « audace »l.16 souligne le caractère inacceptable de la **transgression** qui a permis à Julien de passer d'un monde à l'autre.
 - La phrase se fait plus **ample** et traduit la conscience et la lucidité du personnage. Le héros est conscient de ce qu'il est et de ce qu'a été son itinéraire. Il refuse le terme de « société » l.16. La formulation périphrastique « ce que l'orgueil des gens riches appelle la société » souligne une **distanciation affirmée**. Cette société des oisifs, des mondains, c'est ce que ces gens nomment aussi la *bonne société*, et dont est exclu le reste de la population.
 - L'échec de Julien vient précisément de son origine sociale : il n'a pu faire sa place dans une société (celle de la Restauration) où la réussite ne passe pas seulement par la « bonne éducation » (16) mais surtout par l'argent, le nom, les appuis.
 - 16. Le **quatrième mouvement** vient conclure le discours, avec le **présentatif** « Voilà » qui souligne que vient d'être énoncé le véritable motif de sa condamnation.
 - Et comme pour ajouter une preuve à ce qu'il vient de déclarer sur la dimension sociale de son crime, Julien insiste sur la composition du jury. Il met à la fois en valeur l'inégalité sociale et le caractère inéquitable de ce tribunal : « Je ne suis point jugé par mes pairs »l.17-18.
 - 17. L'**opposition** « paysan enrichi » / « bourgeois indignés » souligne le fait que même la richesse ne permet à un paysan d'acquérir un statut social digne d'agir dans les rouages de la société.
 - Enfin, le terme « indignés » met aussi en relief le **caractère passionnel** des réactions des jurés, l'absence de raison, de lucidité dans leur sentence future.

Conclusion

Nouvelle dans sa forme, cette parole l'est aussi dans son contenu. Ce plaidoyer est un cri d'orgueil et de révolte, une protestation de classe, un réquisitoire. A travers ce texte, Stendhal critique l'esprit de caste qui règne dans cette *aristocratie bourgeoise* (II, 34), cette bourgeoisie d'affaires à laquelle appartient précisément M. Valenod. Étant maîtres des tribunaux comme du Parlement, ils possèdent désormais tous les pouvoirs : la justice est donc elle aussi une justice de caste. Julien est la victime de l'inégalité sociale et de la peur d'un monde conservateur face à la valeur personnelle promue par la Révolution et l'Empire. Valenod, en condamnant à mort Julien, agit en garant d'une société bloquée et injuste.

On pourrait comparer cette fin d'un jeune homme en butte à une société bloquée à la mort de nombreux personnages de drames romantiques de la même époque, tels les héros hugoliens Hernani ou Ruy Blas, victimes du « retour offensif du passé », c'est-à-dire du vieux monde, ou encore le héros de Vigny Chatterton (ce poète qui, contraint à un emploi de domestique, se suicide faute de ne pouvoir écrire).

Texte en ouverture : On peut comparer la situation de Julien avec celle de Meursault dans *l'Étranger*. Il y a dans

les deux cas une sorte de double culpabilité : celle qui est ressentie comme telle par les héros et celle qui est définie par les règles sociales. On note aussi dans les deux cas une absence de circonstances atténuantes créées volontairement par Julien et involontairement par Meursault.